

DUO VÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION

RÉDUIRE ET LIMITER L'IMPÉRMÉABILISATION DES SOLS

La commune peut utiliser le Plan local d'urbanisme (PLU) pour éviter l'urbanisation et maintenir la « couverture végétale » de la commune. Elle peut notamment imposer une part minimale de surfaces non-imperméabilisées, généralement 50% à 75% dans les différentes zones U. Une évaluation de ce coefficient d'espaces végétalisés (CEV) permettrait d'identifier si les taux sont efficaces ou si une modification à la hausse est nécessaire.

Depuis quelques années le duo végétalisation/désimperméabilisation des cours d'écoles, des grands parkings etc., s'est imposé comme une réponse politique à ces nouveaux enjeux d'adaptation climatique. Ce duo fait également écho à la notion de Solutions Fondées sur la Nature (SFN), constituant une réponse à un véritable enjeu de société. L'agence de l'eau (AERMC) propose régulièrement des appels à projets visant des projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles pour gérer les eaux pluviales, et s'adapter au changement climatique, en attribuant des aides financières jusqu'à 70 % du montant du projet.

DIFFÉRENTS REVÊTEMENTS

Si une désimperméabilisation totale n'est généralement pas concevable, il existe une multitude de revêtements des sols adaptés à différents usages et affectant différemment la biodiversité. Le choix des matériaux ainsi que la mise en œuvre seront déterminants pour l'installation de la faune et de la flore. Un revêtement perméable fonctionnel à l'usage recherché permettra de lutter contre les ruptures de continuités écologiques en supprimant les surfaces bétonnées non attractives et parfois infranchissables pour les animaux. D'autres bénéfices sont attendus :

- Lutte contre les inondations et la sécheresse en laissant l'eau s'infiltrer naturellement dans le sol
- Lutte contre la pollution en évitant le ruissellement des eaux chargées en polluants
- Lutte contre les îlots de chaleur en réduisant le rayonnement des surfaces minérales
- Lutte contre les risques d'appauvrissement et de destruction de sols.

Cette désimperméabilisation peut aussi concerner des secteurs à échelle plus réduite, notamment au pied des arbres, pour y laisser s'exprimer la flore spontanée. Ces îlots constituent une part importante dans l'accueil de la biodiversité en milieu urbain dense.

VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS

La végétalisation des espaces désimperméabilisés se fait à la fois par le maintien des espèces sauvages déjà présentes et une intégration d'essences locales et adaptées aux conditions climatiques du secteur. Il convient dans ce cas de définir une palette végétale permettant de prendre en compte des aspects liés aux fonctionnalités écologiques qu'entraînent ces choix de végétaux.

« Il s'agit par exemple de :

- Favoriser des espèces ayant un intérêt pour la faune, particulièrement sur les fonctions alimentaires : nectar, pollen, baies, fruits ou graines
- Favoriser des mélanges d'espèces avec des périodes de floraison et de fructification larges, pour proposer des ressources le plus longtemps possible sur l'année
- Organiser la plantation afin de favoriser la création ou la reconnexion de corridors écologiques. »

Faire le choix d'espèces mésophiles, ayant modérément besoin d'eau, sur des terrains dont la flore semble indiquer des sols humides une partie de l'année, peut constituer une anticipation aux futurs changements.

DUO VÉGÉTALISATION ET DÉSIMPÉRMÉABILISATION

PRIVILÉGIER LES ESSENCES LOCALES

Dans le cas d'achats en pépinière, il est recommandé de faire appel à des fournisseurs à proximité et produisant des espèces végétales autochtones à notre région (espèces présentes spontanément). Il existe un label « Végétal local » qui garantit une production de plantes locales adaptées à chaque région biogéographique.

La végétalisation est une restauration des milieux naturels et de leurs fonctionnalités. Plus elle s'approche de ce qui est susceptible de pousser naturellement dans un scénario optimal plus ses chances de réussite sont importantes.

Les plantes figurant dans les tableaux « implantation de nouvelles espèces végétales » sont disponibles sous ce label chez différents pépiniéristes. La liste des producteurs portant le label « Végétal local » en PACA est disponible sous ce lien : <https://www.fcba.fr/ressource/liste-des-collecteurs-et-producteurs-vegetal-local-vraies-messicoles>.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DES STRUCTURES VÉGÉTALISÉES

Il convient dans un premier temps de diversifier la stratification de la végétation, idéalement en 3 niveaux : strate herbacée (5 cm à 1 m), strate arbustive (1 m à 7 m) et strate arborée (au-delà de 7 m) ; puis de diversifier la composition de ces différentes strates par des espèces végétales variées. Bien souvent, les strates herbacées et arbustives ne sont pas très présentes en ville et la plupart des espaces verts se limitent à la présence de grands arbres d'une seule espèce.

La présence d'une strate herbacée permet d'attirer une grande diversité d'insectes qui serviront d'alimentation pour des groupes supérieurs comme les reptiles, les oiseaux ou les chiroptères. La présence de fleurs permettra aussi d'attirer d'avantage d'insectes pollinisateurs.

Les réseaux de haies forment un linéaire où la faune sauvage peut trouver des abris et des refuges saisonniers, des lieux de nidification, des ressources alimentaires. De plus, ces réseaux de haies peuvent servir de support de connectivité entre plusieurs espaces de biodiversité. Elles vont accueillir aussi bien oiseaux, insectes et petits mammifères dont chauves-souris. Il est conseillé de s'orienter vers des haies mixtes, c'est-à-dire composées de plusieurs essences végétales, pour apporter des variations de saisonnalité de tailles, de ressources et d'abris afin d'accueillir une biodiversité animale plus riche.

De la même manière, un apport de diversité d'espèces dans la strate arborée permettra de favoriser le passage et d'offrir un refuge pour un cortège d'espèces plus vaste, plus efficacement qu'avec une simple rangée d'arbres monospécifiques. Le choix du nombre et des espèces d'arbres plantés en ville est particulièrement important pour la régulation de la température et l'atténuation de l'effet « îlot de chaleur », la régulation des ravageurs, le stockage de carbone ou encore la fixation des polluants de l'air et du sol.



EN RÉSUMÉ

- Favoriser la désimperméabilisation des sols avec une végétalisation locale et adaptée aux conditions climatiques
- Favoriser une végétalisation sur différentes strates
- Diversifier les haies (essences végétales et strates)